

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, vingt-huit septembre à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire de Mont de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe PAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD.

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. BAILLIET à M. Christophe MOUTAUD, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, M. Benoit LASCOUX à M. Eric BODEAU, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Françoise OTT à M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL.

Etaient excusés : M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Véronique VADIC, Mme Célia BOIRON, M. Michel SAUVAGE.

Nombre de membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 35

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 14

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 49

Secrétaire de séance : M. Eric BODEAU

ZONE D'ACTIVITES « CHER DU CERISIER » SUR LA COMMUNE DE SAINT FIEL : ABROGATION DE LA DELIBERATION N° N°315/21 DU 21 DECEMBRE 2021 POUR LA CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE SECTION AT 227 A LA SOCIETE « SAS ELO »

Rapporteur : M. François BARNAUD

3. Domaine et Patrimoine 3.2 Aliénations

Le 21 décembre 2021, il a été décidé par délibération du Conseil Communautaire, de céder à la « SAS ELO » spécialisée dans l'assainissement, la parcelle cadastrée section AT n° 227, soit 3000 m² sise sur la zone d'activités « Cher du Cerisier » à Saint-Fiel et d'autoriser M. le Vice-Président chargé du développement économique à signer le compromis de vente et l'acte de vente, sous réserve des conditions suspensives suivantes :

- obtention d'un permis de construire purgé de tout recours,
- acceptation des couleurs de la marque KANALIZ,
- fonctionnement de la prise d'eau industrielle au niveau de l'entreprise AMIS,
- acceptation d'une toiture, d'une pente avec pose de panneaux photovoltaïques,
- obtention d'un prêt bancaire permettant la réalisation du projet.

Le compromis de vente a été signé le 08 décembre 2022.

Par courrier en date du 21 juin 2023, l'établissement bancaire a informé la SAS ELO du refus d'obtention de son prêt. En conséquence, l'acte de vente avec la SAS ne peut se finaliser.

Aussi, pour pouvoir commercialiser à nouveau cette parcelle à un autre porteur de projet, il est nécessaire d'abroger la délibération n° 315/21 précitée.

Toute nouvelle cession fera bien entendu, l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

Vu l'article L 243-1 du Code des relations entre le public et l'administration, qui permet d'abroger un acte réglementaire non créateur de droits pour tout motif et sans condition de délai,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- d'abroger la délibération n°315/21 du 21 décembre 2021, concernant la cession à la « SAS ELO » de la parcelle cadastrée section AT n° 227, soit 3000 m² sise sur la zone d'activités « Cher du Cerisier » à Saint-Fiel,
- d'autoriser M. le Vice-Président en charge du Développement Economique à signer tous les actes liés à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Eric BODEAU